



RESTE... ORATION?!

Non ! À la CFDT Cheminots, nos positions se traduisent toujours par des revendications et des actes ! Exigences.

C'est dans ce cadre de défense de l'intérêt des salariés que nous agissons au quotidien et que **nous avons porté une demande de concertation immédiate (DCI) au niveau du Groupe public unifié (GPU)** pour que les cheminotes et les cheminots ne restent pas sur leur faim ! Nous exigeons une solution de restauration pour chacune et chacun, adaptée à l'organisation du travail. ☺☺☺

QUE RETENIR ?

LA CFDT CHEMINOTS A UNE POSITION CONSTANTE SUR LA RESTAURATION

- ➔ Les titres-restaurant quand les agents n'ont pas accès à un restaurant d'entreprise !
- ➔ En parallèle, la rétrocession de la gestion des restaurants à l'entreprise ! ●



NOS DEMANDES PORTÉES DANS UNE DCI AUPRÈS DU GPU

#1

PÉRIODE DE CONFINEMENT

LE VERSEMENT RÉTROACTIF DE 3,50 € PAR REPAS !

Cette somme correspond à la valeur journalière versée par l'entreprise par titre-restaurant délivré.

LA CFDT ESTIME QUE LES RESTAURANTS D'ENTREPRISE AYANT ÉTÉ FERMÉS DURANT DE LONGS MOIS, L'ACCORD SUR LE TITRE-RESTAURANT AURAIT DÛ S'APPLIQUER TANT AUX TÉLÉTRAVAILLEURS QU'ÀUX AGENTS EN PRÉSENTIEL N'AYANT PAS EU ACCÈS À UN RESTAURANT D'ENTREPRISE.

Cette situation exceptionnelle appelle des mesures exceptionnelles ! Compte tenu de la difficulté de déploiement des titres-restaurant pour une courte période, la CFDT Cheminots demande le reversement de la participation de l'entreprise de 3,50 € par repas, prévue à l'accord, aux cheminots du GPU. Pour faire entendre cette juste revendication, les élu-e-s CFDT interpellent la direction sur ce sujet dans les CSE.

#2

TÉLÉTRAVAIL

OUVERTURE DE PRISE EN CHARGE DE LA RESTAURATION CES JOURS-LÀ !

Le télétravail contraint dans les derniers mois à réinterroger les cheminots, mais aussi la direction sur cette modalité de travail et sa pratique. Sans nul doute, celui-ci sera amené à se développer davantage dans les années à

venir. La direction participant aux repas pris dans les restaurants d'entreprise, la CFDT souhaite également une participation directe aux salariés en télétravail. L'accord doit également faire l'objet d'évolutions pour une meilleure prise en considération des conditions de travail.

#3

SITE DE SAINT-DENIS

RÉTROCESSION À TITRE EXPÉRIMENTAL DE LA RESTAURATION

La reprise de la gestion de la restauration collective par l'entreprise sur le site de Saint-Denis permettrait un prix unique, quel que soit le CSE d'appartenance du salarié, une meilleure adaptation de l'offre à la demande, des économies d'échelle sur l'achat des denrées par massification et sans nul doute une orientation vers une restauration responsable. Il est inconcevable pour la CFDT que l'entreprise continue ses plans de performance et de productivité avec comme levier majeur l'emploi des cheminots, alors que celle-ci soutient sans compter les différentes restaurations sur Saint-Denis, CSE par CSE. L'entreprise doit avoir une approche globale et élargir sa vision & stratégie économique pour enfin envisager une gestion qu'elle seule est capable de réaliser de manière optimale. ●

